Les parties et le système de partis politiques en Roumanie à la veille de l'élargissement de 2007[1]

Sorina Soare
Chercheur CEVIPOL-GASPPECO, Université libre de Bruxelles

Senior Associate Member, St Antony's College, University of Oxford (2004-2005)

Le 1er Mai 2004 a ouvert les portes de l'Europe pour huit anciens pays communistes, mais deux autres pays de la région restent toujours en dehors des frontières européennes : la Roumanie et la Bulgarie. Sans date officielle fixe, leur entrée est programmée pour l'année 2007. Cependant, les retards nationaux dans les différents niveaux de la réforme politique, institutionnelle et économique, tout comme les déboires de la constitution européenne et les effets pervers de la délicate situation économique de l'actuelle Union à 25 font que l'élargissement est loin d'être chose acquise. De plus, les derniers événements dans la politique roumaine semblent ajouter une nouvelle interrogation. Plus précisément, les élections anticipées riment souvent avec l'instabilité politique et c'est justement l'argument utilisé par la rhétorique des sociaux-démocrates (PSD)[2]. Cependant, les promoteurs des élections anticipées dressent un portrait différent, les élections anticipées étant justifiées comme une nécessité issue des obstacles engendrés par la Cour Constitutionnelle, dominée par des intérêts partisans[3], et, par conséquent, comme une solution afin de débloquer la réforme de la justice. Dès lors, en organisant des élections anticipées pour le début du mois d'octobre, à la veille du rapport de pays publié par la Commission européenne, la Roumanie pourrait se doter d'une majorité parlementaire claire et cohérente et, par conséquent, poursuivre à un rythme accéléré les dernières réformes exigées par Bruxelles. Pour l'actuel gouvernement, la clé de l'Europe passerait alors par une réorganisation des rapports de coalition dans l'arène législative. Pour l'opposition, il s'agirait davantage d'un statu quo.

Au-delà de ce type d'arguments à forte connotation politicienne, force est de rappeler que les élections législatives et présidentielles de 2004 avaient déjà été accompagnées par de nombreuses critiques[4] et que, dès lors, les élections anticipées pourraient être interprétées comme une tentative de récupération du crédit de transparence perdu en novembre-décembre 2004. D'ailleurs, la modification ratée de la loi électorale qui avait facilité de nombreuses fraudes marque *ex ante* les limites de la transparence du nouveau processus électoral. Au sortir de cette argumentation, plus qu'une tentative d'assainissement, ces élections s'inscrivent dans une technique déjà utilisée dans l'espace politique roumain : modifier institutionnellement le contexte sans toucher à la morphologie même de la structure qui avait déclenché la crise[5]. Ce type d'interprétation peut d'ailleurs être soutenu par une perspective pragmatique de la situation : le dernier sondage IMAS rendu public le 29 juin 2005 identifie 55% d'intentions de vote pour l'alliance Justice et Vérité (DA), tandis que le PSD ratisse uniquement 23% d'intentions[6]. Dans ces conditions, les élections anticipées ne feraient qu'utiliser le capital de sympathie dont jouit l'actuelle coalition gouvernementale afin de se débarrasser de partenaires difficiles

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

comme les conservateurs (PC) et l'alliance de la minorité magyare (RMDSZ). Nettoyage institutionnel pour les uns et exigence européenne pour les autres, les élections anticipées seraient d'ailleurs les premières élections législatives de la Roumanie postcommuniste qui se déroulent en dehors du laps constitutionnel[7]. C'est de cette perspective que nous voudrions traiter dans les pages qui suivent la question des partis et du système de partis roumain. Comment interpréter cette exception à la règle de la stabilité électorale du paysage politique roumain ? Cette situation cache-t-elle un cheval de Troie qui risque d'être considéré par la Commission européenne comme un non-accomplissement des critères politiques de Copenhague ?

Afin de poursuivre ces questionnements, nous allons adopter trois perspectives d'analyse. Tout d'abord nous allons adopter une approche systémique afin de planter le décor des interactions partisanes roumaines. Sur base de ces délimitations, nous poursuivons avec un bref aperçu organisationnel. Nous allons conclure par une vision fonctionnelle afin d'identifier quelle est l'attitude des partis politiques roumains par rapport aux fonctions classique de représentation, socialisation ou agrégation des votes.

1. Délimitations théoriques

Sur base de ces précisions, nous pouvons maintenant regarder plus en détail les enjeux théoriques de notre analyse.

1.1. Le système de parti à l'Est entre exercice hypothétique et réalité

Etudier les partis politiques sur base d'une approche individuelle exige une étape intermédiaire, à savoir un encadrement plus large des partis dans un environnement socio-économico-politique qui permette le déploiement et l'identification des types particuliers de relations intra et inter partisanes[8]. De ce point de vue, «la combinaison qui en résulte est concrètement variable d'un pays à l'autre et suivant les conjonctures»[9]. Ces relations sont multiples, elles cumulent les facteurs historiques, les enjeux internationaux, les rapports internes des partis et leur structure organisationnelle, l'architecture des relations entre les partis au niveau national, les fonctions et le rôle de ces partis.

Dans la littérature, le nom de Duverger est associé à l'accent mis sur le facteur institutionnel électoral sur la configuration d'un système de partis. Au-delà du facteur qui concerne les rapports de force entre l'exécutif et le législatif, pour Duverger c'est le système électoral qui induit les caractéristiques essentielles d'un système de parti. Le mode de scrutin influerait ainsi «le nombre, la dimension, les alliances, la représentation»[10]. Selon Duverger, la représentation proportionnelle est censée renforcer l'articulation organisationnelle des partis, tandis que le scrutin uninominal coïnciderait avec un faible développement organisationnel, à l'américaine[11]. Mais, comme l'auteur même le souligne «il est certain qu'une réforme électorale ne peut pas engendrer elle-même des partis politiques nouveaux, les partis traduisent des forces sociales, ils ne peuvent naître d'une simple décision législative. Il est certain que la relation entre les régimes électoraux et les systèmes de partis n'est pas mécanique et automatique: tel régime électoral n'engendre pas nécessairement tel système de partis, il pousse seulement dans le sens de ce système, il est une force dirigée dans ce sens, qui agit au milieu d'autres forces, certaines de sens contraire»[12].

Ainsi, bien que pour Duverger « le facteur technique essentiel soit le régime électoral »[13], les facteurs socio-politiques parachèvent les structurations partisanes. C'est à ce niveau d'analyse que Rokkan et Lipset construisent les clivages explicatifs de l'espace politique occidental[14]. Le professeur Seiler synthétise cette démarche ainsi: « en ajoutant la géographie à l'histoire, Rokkan inscrivit, en fait, le référentiel temps/espace au cœur de la science politique »[15]. La carte conceptuelle qui résulte se structure autour de *deux révolutions* considérées *historiques :* la révolution industrielle et la révolution nationale. Sur la base de ces deux déclencheurs, au niveau culturel, une ligne de démarcation se

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

crée et oppose l'Etat sécularisant à l'Eglise (à savoir parfois les Eglises). En parallèle, une dimension périphérique oppose «la nation et l'ethnie» ou «standard dominant et langue maternelle»[16]. Au niveau économique, la dimension périphérique oppose, quant à elle, «les réseaux urbains contre les alliances paysannes». Le clivage central se construisit ainsi autour de la distinction entre la classe des propriétaires et la classe ouvrière[17]. De l'entrecroisement d'un axe fonctionnel avec un axe territorial naissent ainsi les quatre groupes de clivages : Centre - périphérie, Etat – Eglise, agriculture – industrie, possédants – ouvriers. La difficulté méthodologique de cette approche provient des limites d'exportation conceptuelles imposées par l'auteur même : «nous excluons de tout calcul l'Europe de l'Est. En aucun de ces pays, nous ne trouvons la séquence étape par étape»[18] qui mena à la construction partisane typique au monde occidental.

En parallèle à ces deux écoles systémiques, Blondel et Sartori posent les fondements d'une approche apparentée à celle de Duverger mais qui valorise d'une manière qualitative les effets du facteur électoral. Transcendant les frontières de Duverger et de Rokkan, les deux auteurs imposent une appréhension du système de parti par le biais du nombre. Le facteur numérique n'étant pas conditionné exclusivement par le système électoral et la conséquente « power in seats » mais par le jeu de coalition qui en découle, celui-ci étant directement façonné par les conditions sociales, économiques ou culturelles du pays analysé. Blondel identifie ainsi (1) le *système de deux partis*, (2) *le système de deux partis et demi*, (3) *le système multipartisan à parti dominant* et (4) le *multipartisme sans parti dominant*[19]. Mais, même si incontournable dans l'analyse du système de partis, Blondel «a peu amélioré la classification classique (…), la typologie de Sartori reste la plus importante»[20]. C'est donc Sartori qui reste la pierre angulaire de l'analyse systémique. Dans ce contexte, le nombre des partis nous donne une information immédiate concernant la concentration partisane à l'intérieur d'un système. Mais, force est de constater que, pour Sartori, le résultat électoral brut est doté de peu de capacités explicatives pour le système en général. Par conséquent, la place occupée au niveau du Parlement doit être ainsi harmonisée avec une influence au niveau du gouvernement. Deux indicateurs sont construits ayant un caractère discriminatoire: *le potentiel de gouvernement* et *le potentiel de coalition*. C'est ainsi que « nous devons calculer tous les partis qui ont soit une pertinence gouvernementale au niveau de la formation des coalitions, soit une pertinence compétitive au niveau de l'opposition»[21] et cela indifféremment des résultats électoraux. Sur base de ces précisions, les *classes* de systèmes partisans ainsi identifiées sont: le système de parti unique, le système de parti hégémonique, le système de parti prédominant, le système bipartisan, le pluralisme limité, le pluralisme extrême et le pluralisme atomisé. La ligne de démarcation la plus importante sépare non tellement le bipartisme du multipartisme mais davantage les divisions intérieures du multipartisme entre un multipartisme polarisé et un multipartisme modéré[22].

Ces énumérations ne sont certes pas exhaustives mais reprennent les principaux guides d'analyse qui jalonnent la littérature de spécialité. Un écueil méthodologique guette pourtant notre sélection. Pour certains auteurs, l'utilisation de système de partis est difficilement exportable à l'Est de l'Europe, exigeant un *a priori* de stabilité et de prédictibilité des interactions entre les partis[23]. A l'Est, le nombre de partis est très fluctuant, les identités des partis très peu construites, les rapports intrapartisans passionnels. Les constructions et les déconstructions partisanes font partie du quotidien[24]. Un renvoi à la notion de système de partis s'avère alors être méthodologiquement difficile. Néanmoins, nous plaidons, en tant qu'hypothèse de base de notre recherche, qu'une structuration partisane accélérée a encouragé une coagulation d'un proto-système de partis et, par après, d'un véritable système cohérent, dépassant l'image d'instabilité et de chaos. De plus, en regroupant le cheminement théorique mentionné ci-avant, deux lignes principales d'analyse seront poursuivies :

(i) En ce qui concerne l'approche institutionnelle, il nous semble intéressant de nous pencher plus sur les enjeux qualitatifs identifiés par Blondel et Sartori. Sur le

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

terrain roumain, l'approche classique de Duverger ne fait qu'identifier d'une manière brute l'association entre le multipartisme et le scrutin proportionnel de liste. Mais ce qui nous intéresse davantage sont les dynamiques qui traversent ce multipartisme. Comment appréhender le multipartisme roumain ?, voici la deuxième question de base de notre cheminement. Notre hypothèse identifie une diminution progressive des acteurs partisans pertinents et le maintien d'un acteur central avec un fort potentiel anti-système ou, en autre terme, d'un type hybride de multipartisme modéré avec une polarisation maintenue.

(ii) Par la suite, nous avons vu que par rapport à la perspective socio-historique, le danger de « l'étirement conceptuel » est très visible d'autant plus que Rokkan limite lui-même la portée explicative de sa carte conceptuelle. Sur base de nos recherches antérieures[25], nous proposons comme hypothèse de base l'impossible identification de véritables dyades structurelles de type clivages et le maintien d'un consensus trans-partisan artificiel qui induit une diminution instable des distances idéologiques.

1.2. L'enjeu organisationnel

Quels modèles d'organisation partisane retrouvons-nous dans un contexte socio-politique donné ?, voici la question phare de cette sous-partie. Il s'agit en même temps d'une question de base de toute la littérature sur les partis politiques qui puisent ses origines dans la dyade identifiée par Weber et détaillée par Duverger basée sur l'opposition partis de cadres et partis de masse. Depuis les origines de ces questionnements, nombreux sont les concepts qui sont véhiculés dans la littérature afin d'identifier les greffes et les modifications de ces catégories de base. Du parti attrape-tout de Kirchheimer[26], au parti d'électeurs de Charlot[27], en passant par le parti bureaucratique de masse et le parti électoral professionnel de Panebianco[28], les partis cartels de Mair et Katz[29] ou, la notion plus récente, le "business firm party" de Hopkin and Paolucci[30], les études sont nombreuses et les catégories variées. C'est justement ce que Wolinetz observe qu'il y a une pléthore de catégorie intermédiaire qui fait ressurgir un problème central de la littérature sur les parties: les partis existent dans des multiples formes mais il y a peu de moyen efficace pour les classer[31]. Et cette pléthore de catégorie rend la tâche encore plus difficile quant aux partis politiques de l'Est de l'Europe.

Le point commun de tous ces essais de reformulation concerne l'identification d'un stimulus au changement basé au niveau de l'environnement politique. Il s'agit d'une diminution générale des distances idéologiques entres les partis et l'abandon de la politique de la « classe gardée ». Ce courant systémique de changement, comme l'appelle Harmel[32], se traduit par un détachement progressif du parti de la société et donc de sa fonction classique de chaîne de représentation pour migrer vers l'Etat. Cet abandon est progressif et dans un état hybride dans le cas du parti attrape-tout tandis que l'on assiste à un auto-exile des partis dans les structures de l'Etat dans le cas des partis professionnels de Panebianco ou Mair. En même temps, si la structure de masse classique de Duverger se basait sur une organisation très développée et un nombre important de membres, les partis modernes se caractérisent par une diminution de l'importance quantitative et qualitative des membres et, aussi, par une professionnalisation de l'organisation réduites à celle de gestion d'une « entreprise ».

Si l'on reste à ce niveau de transformations, les auteurs les plus réputés, comme Mair, Agh ou Kopecky[33], ont associé l'Est de l'Europe à une terre fertile pour le développement presque exclusif de partis cartels sans liens avec la société civile, avec un faible déversement de la base de membres et avec des structures organisationnelles très fluides. Qu'en est-il dans ces conditions de l'espace politique roumain ? L'hypothèse qui en suit serait alors que, tout comme pour le système de partis, que le temps a induit une maturation accélérée des partis en ciselant progressivement les structures organisationnelles. Si la dernière décennie du siècle passé est le temps des « high politics », le nouveau siècle apporte une réorientation vers l'organisationnel (iii).

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

1.3. Réaménagements des fonctions classiques des partis

Il serait impossible de parler des fonctions des partis politiques sans faire référence à la systématisation fonctionnaliste de Merkl[34]. Dans la perspective d'un entrecroisement de fonctions des partis politiques dans les démocraties modernes, Peter H. Merkl procède à une des plus connues schématisations des fonctions partisanes. Il élabore ainsi une série de six fonctions[35]. Pour lui, les partis remplissent essentiellement (1) la fonction de sélection des gouvernants, (2) ils sont la source des programmes publics, (3) ils coordonnent les activités des organes de *decision-making*, (4) ils remplissent une fonction d'intégration en réconciliant les demandes des différents groupes et en apportant un projet commun, (5) ils assurent une fonction de socialisation politique mais aussi de (6) de formation de contre-société par des oppositions ou subversions.

Mais qu'en est-il de la situation à l'Est ?

Avant d'entamer notre analyse sur la place des partis dans les démocraties de l'Est, force est de constater que, «malgré le fait qu'ils ont dû changer les styles et les structures associés avec le parti de masse traditionnel, le rôle des partis dans les nouvelles démocraties s'est montré crucial»[36], d'autant plus que, d'une manière générale, les partis sont perçus comme des véhicules obligés de toute démocratie. De ce point de vue, la déconstruction des régimes communistes supposait justement l'aménagement d'une pépinière démocratisante avec l'encouragement de la floraison partisane. Par conséquent, l'installation de la démocratie a eu comme premier souci le démantèlement du monopole politique des partis communistes. Cet engouement est porteur d'une marque génétique des régimes politiques de la région: une démocratie des partis et non pas des citoyens. A ce propos, la prééminence partisane dans la région va de paire avec une minimisation du rôle d'autres types d'associations, à savoir les syndicats, les organisations patronales ou d'autres manifestations de la société civile. Dès lors, nous pourrions conclure à une hégémonie partisane de la gestion des transformations politiques, économiques et sociales de l'Est de l'Europe. Dans ces conditions, quelles sont les fonctions effectives des jeunes partis dans une jeune démocratie?

Schmitter mettait en évidence quatre fonctions des partis politiques dans le processus de la consolidation d'un système démocratique[37]. Pour le chercheur américain, les partis doivent avant tout structurer le processus électoral en désignant des candidats pour des postes, en recrutant des personnes qui participent activement dans les campagnes et en offrant ainsi aux citoyens une alternative entre plusieurs leaders. Une deuxième fonction impliquerait le fait que les partis soient censés offrir aux électeurs un rassemblement d'idées et de symboles qui renforcent leur attachement par rapport aux valeurs démocratiques. Cette fonction d'une «intégration symbolique» permet aux citoyens de se sentir impliqués dans la prise de décision. Une troisième fonction transforme les partis en gestionnaires des gouvernements une fois qu'ils ont été déclarés gagnants par le biais des élections. La dernière fonction est celle de l'agrégation des intérêts et des passions des citoyens en canalisant leurs attentes par la création de programmes qui satisfassent ces attentes.

Ces fonctions s'inscrivent dans l'index des fonctions classiques de Merkel. Par rapport à celles-ci, il n'y a pas de fonction particulière mise en évidence. Pourtant, les conditions d'existence sont différentes. Dès lors, une fonction de légitimation démocratique nous semble fondamentale pour la compréhension de la place occupée par les partis dans cette région. La notion de démocratie à laquelle ils font référence renvoie à des socialisations multiples des électeurs à travers la propagation de notion d'un respect des règles démocratiques. Les partis influent directement sur la stabilisation politique au niveau national, la construction des identités politiques de l'électorat est sensée offrir de la stabilité au régime. Cette fonction est pourtant ambiguë car elle implique un effet pervers important. Vu le monopole de la visibilité politique des partis, le coût de la transition les stigmatise et la vie politique apparaît comme très permissive par rapport à

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

la promotion de partis avec des messages extrémistes. En même temps, certains auteurs considèrent que les systèmes partisans peuvent déstabiliser le régime démocratique même en absence de formes anti-système majeures[38]. Ce constat pousse à revaloriser la forte carence de légitimité des partis de l'Est de l'Europe. Pour la plupart des partis, la fonction de légitimation démocratique est une extension de la légitimité charismatique des leaders politiques de 1989 et de l'après communisme. En conséquence directe, les partis négligent leurs fonctions d'intégration et de participation, ils mettent davantage l'accent sur les fonctions de sélection du personnel et de programmation. C'est justement l'hypothèse que nous allons poursuivre dans la confrontation de ces observations avec les données empiriques (iv).

2. Le système de partis roumains après 5 échéances électorales

Malgré des successions d'entrées et de sorties partisanes importantes, comme point de départ, il nous semble possible d'identifier un courant de stabilisation et de tassement internes. Regardons d'une manière concrète notre première hypothèse de travail.

Nous avons ainsi abouti, par le biais de notre analyse qualitative, à d'identifier une évolution du système de partis roumains. Pendant une période chaotique de premier mandat issu des élections libres de 1990 à 1992, nous avons identifié un système de partis à vocation hégémonique mais à rééquilibrage progressif. Plus précisément, les résultats de ces élections sont très tranchants en faveur de Ion Iliescu et du Front du Salut National (FSN) qui écrasent leurs adversaires avec plus de quatre-vingt pour cent des voix. Cependant, pas moins de18 partis sont représentés dans la Chambre des Députés et 7 au Sénat. En application directe aux observations de corrélées de Blondel et Sartori, nous identifions une forte fragmentation qui facilité l'hégémonie du FSN. Mais, comme nous l'avions déjà mentionné dans la partie théorique, le contexte socio-politique permet de nuancer ces observations. L'ostracisme national et international du FSN et de ses leaders obligent ceux-ci à rendre l'accès au gouvernement très perméable et plusieurs partenaires de coalitions ont intégré les différentes formules de l'exécutif, dont notamment les libéraux de Radu Câmpeanu. Nous estimons ainsi que cette proto-phase d'organisation du système de partis annonce l'ouverture vers le compromis du FSN et donc diminue son caractère hégémonique. Son potentiel de coalition limité diminue ainsi la pertinence de son écrasante victoire en siège[39].

A partir de 1992 et jusqu'en 1996, nous avons identifié un pluralisme de coalitions hybride à cause de ses tendances modérées de réduction numérique et d'accentuation, en parallèle, de la polarisation. Effectivement, Ion Iliescu, le candidat du FDSN, validé avec plus de 85,07% des voix en 1990 perd sa supériorité et est contraint au ballottage par le nouveau venu, le candidat de la CDR, Emil Constantinescu. En même temps, au niveau du Parlement, le FDSN ne s'assure plus la majorité et devra entamer une collaboration difficile avec le PUNR, le PRM et le PSM. La CDR réussit ainsi non seulement à occuper la seconde place au Parlement mais aussi à propulser son candidat au deuxième tour de scrutin des élections présidentielles. Le monopole électoral du FSN de mai 1990 se défait ; c'est le moment de la confirmation d'une alternative qui prend contour autour de l'institutionnalisation de l'opposition par rapport au passé : l'ostracisme du FSN est justifié par la CDR par le biais de la négation du caractère systémique[40], européen[41] et de l'attachement à la réforme[42] du premier.

En même temps, le nombre des partis représentés au niveau du Parlement reste très élevé : au niveau de la chambre nous retrouvons 12 partis, avec un supplémentaire, le PDAR, au niveau du Sénat. Nous associons ce nombre, malgré le seuil indiqué par Sartori, à un pluralisme modéré sur base de la logique de coalition qui rassemble ces partis dans des alliances électorales. Cette tendance à la simplification numérique indirecte se retrouve également en 1996. La polarisation reste fortement valorisée politiquement, les potentiels d'alliances sont ainsi préétablis en fonction de l'appréhension du passé. En 1996, la CDR occupe la première place avec des scores dépassant de peu les 30% des

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

votes valables exprimés, suivie par le PDSR avec 21%, l'USD avec 12% et la RMDSZ avec un score constant avoisinant les 7%. D'un point de vue quantitatif, ce sont toujours 12 formations partisanes qui se retrouvent au parlement.

En 2000, 7 partis pénètrent au parlement. Cette diminution des formules partisanes placerait la Roumanie au niveau d'un pluralisme qui conserve l'état hybride antérieur, à savoir réduction numérique et conservation de la polarisation. La tendance à la réduction des formules partisanes se maintient en 2004 quand 6 partis dépassent le seuil électoral. L'état hybride se perpétue malgré une forte tendance à la diminution quantitative des acteurs partisans parlementaires. En parallèle, la polarisation autours du passé perd progressivement de son importance, étant supplantée par l'ostracisme du PPRM[43].

Cette analyse numérique est valorisée davantage par les ajouts explicatifs apportés par l'approche socio-historique qui identifie l'existence d'une dyade réciproquement exclusive et exhaustive, à savoir un substitut de clivage à durée déterminée qui oppose, selon une logique des automatismes, des labels «anticommunistes» et des généalogies individuelles de la «post-nomenklatura» communiste. Cette structuration moyennant des automatismes engendre une polarisation qui avait isolé jusqu'en 2000 le PSD. Actuellement, la polarisation majeure se fait autour d'une ligne de marquage territorial systémique isolant le PPRM. Au niveau du gouvernement, la dyade de reproduit par rapport à la composition des coalitions limitant à la fois le nombre et le choix des partenaires. Mais ce qui nous intéresse le plus par rapport à notre deuxième hypothèse concerne la valorisation *ex ante* du consensus politique par les partis et non pas une présentation d'origine *particulière* aboutissant à une *routinisation* des conflits sociaux et à un consensus *ex post*[44]. De ce point de vue, de nos jours, les substituts de clivages qui régissent le monde partisan roumain sont porteurs de déséquilibre et non pas les exposants d'un consensus durable. Et l'expérience polonaise de Samobroona peut être très significative pour le cas roumain. Propulsé en parti pertinent à la veille de l'élargissement, Samobroona et son leader Lepper ont changé le visage de la politique polonaise. D'une manière similaire à la Ligue des familles polonaise sur le terrain identitaire, Samobroona utilisa les tensions générées au niveau des fermiers par les politiques européennes et s'imposa comme un des piliers du système partisan polonais. Dans le cas roumain, l'opacisation des différences par l'adhésion à la priorité de l'élargissement ne fait qu'ouvrir la porte pour un scénario de type polonais. De ce point de vue, de nos jours, les substituts de clivages qui régissent le monde partisan roumain sont porteurs de déséquilibre et non pas les exposants d'un consensus durable.

2. Les modèles d'organisation

Lorsque l'on parle des modèles d'organisation partisane en Roumanie, force est de constater que, dès le début, les partis entretiennent une relation particulièrement étroite avec l'Etat. C'est d'ailleurs au seuil de l'année 1990 que, partout dans la région, les pays postcommunistes découvrent la séparation entre l'Etat et la société. Le régime communiste avait était le symbole de l'obscurcissement volontaire des espaces privés et l'imposition forcée d'un espace unique contrôlé par l'Etat. D'ailleurs, la superposition Etat-parti assurait à la fois la représentativité du régime, le parti traduisant la société dans son ensemble, sans différences, mais aussi la garantie de stabilité par le contrôle capillaire qui irriguait la société. C'est cet héritage qui caractérise tous les partis communistes qui, une fois entamée leur reconversion, doivent quitter l'Etat pour reconstruire des liens sectoriels avec la société.

Le postcommuniste se base sur la notion de pluralisme et donc d'une société diversifiée donnant naissance à des messages politiques des plus variés. Les seuls partis avec de fortes racines sociales sont les groupements parapluie anticommunistes qui, paradoxalement, vont être contaminés par la logique de gestion de l'ancien régime. Plus précisément, en 1989, ces partis implantés dans la société essaient de faire leur entrée au niveau de l'Etat. La fonction de représentation leur garantit l'accès. Mais leur logique de

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

pouvoir est une décalcomanie de la représentation tout azimut. Ils refusent les messages sectoriels et regroupent les messages politiques les plus variés et, même, opposés. Les sociaux-démocrates historiques, les libéraux, les chrétiens-démocrates, les laïques, les partis des paysans sont tous unifiés par un métalangage : l'anticommunisme. Or l'échec du communisme est souvent lié à sa tentative ratée d'anéantir les différences. C'est cette même tentative qui signe l'arrêt de mort des mouvements parapluie anticommunistes. Malgré une base sociale large, leur message politique trop large, les conflits internes et surtout leur manque d'intérêt pour tout enjeu organisationnel vont précipiter leur chute.

Il nous semble ainsi important de mentionner dès le début que, dans une logique opposée aux démocraties occidentales, les rapports entre les partis et l'Etat postcommuniste porte une marque de spécificité bien visible. Et cela, car nous y assistons à genèse simultanée et accélérée des partis et du régime démocratique qu'ils peuplent. Dans les démocraties occidentales de *vieille souche*, «le rôle originaire des partis consiste, en réalité, dans l'organisation des masses de citoyens à qui l'accès au vote n'était pas initialement reconnu. (…) Ce sont les partis *à avoir publiquement organisé* les masses afin de promouvoir la reconnaissance politique de la part de l'Etat»[45]. A l'Est, ce rapport est différent. L'Etat est déconstruit et reconstruit au seuil de 1990. Les partis politiques assurent cette reconstruction et peuplent l'espace politique avant même l'intronisation de l'Etat, monopolisant la scène politique. Cette modification joue ainsi sur la pertinence de l'applicabilité des paramètres classiques d'analyse des partis politiques à l'Est de l'Europe. Autrement dit, le rapport avec l'Etat concerne moins une logique de la colonisation, comme dans le cas de Mair, et davantage une logique de l'architecte partisan qui modèle *ab condita* les structures Etatiques pour ses propres besoins. De ce point de vue, les partis naissent moins au centre même des structures étatiques que l'Etat est accouché par ces mêmes acteurs. Et c'est avec la routinisation de la vie démocratique que les partis commencent à ciseler leurs structures organisationnelles.

Ce souci organisationnel suit un parcours bien spécifique en Roumanie étant renforcé par une valorisation institutionnalisée de l'organisation partisane. Le décret-loi 8/1989 exige, outre les statuts de fonctionnement, d'organisation et des programmes politiques, des moyens de subsistance financière et la preuve d'un minimum de 251 membres. Ce seuil de 251 membres encourage une floraison rapide des partis et, en octobre 1991, 128 partis sont enregistrés au Tribunal de Bucarest 128 partis[46]. Mais si le multipartisme est ressenti à l'aube de la jeune démocratie Roumanie comme une garantie de détachement du passé, à partir de la seconde échéance électorale il commence à être de plus en plus associé au gaspillage de votes, aux chaos et à l'instabilité. Parmi les solutions envisagées et institutionnalisées, le facteur organisationnel devient un élément de sélection des partis « viables ». La loi des partis politiques 27 du 26 avril 1996[47] se propose de limiter cette floraison incontrôlée des partis en imposant des limites plus strictes d'organisation. La nouvelle loi apporte des modifications notamment au niveau du nombre minimum de membres requis pour l'existence légale d'un parti. Ainsi, en vue d'enregistrement, l'article 17, alinéa 1 (b) précise qu'un minimum de 10 000 membres fondateurs est exigé. Cependant, votée quelques mois avant les élections de 1996, la loi ne réussit pourtant pas à diminuer le nombre des partis qui se présentent à ces élections. Aux élections de 1996, la liste officielle des partis, des alliances et des candidats indépendants officiellement présentés regroupaient 84 noms, dont 57 listes de partis, alliances ou associations et 27 candidats indépendants[48]. La situation reste identique en 2000. Par conséquent, une modification de la loi est envisagée. A ce propos, l'initiateur du dernier projet de loi actuellement en vigueur, le PNL[49], suggère une augmentation du seuil d'enregistrement d'un parti à un minimum de 30 000 membres. La formule du projet de loi, adopté par la Chambre le 27 juin 2002, reprend, en grandes lignes, la proposition du PNL, l'article 19, alinéa 3 mentionnant, néanmoins, qu'en vue de l'enregistrement, un parti doit être appuyé par une liste d'au moins 50 000 membres. Or, Ion Iliescu refusa de contresigner une loi avec une barre d'exclusion si haute. Compte tenu de ce refus, cette disposition est modifiée dans la forme finale de la loi 14 du 9 janvier 2003[50]. La révision de l'article

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

19, alinéa 3 fut faite en vue de l'établissement de 25 000 membres. La justification d'un tel aboutissement législatif se base sur le but d'«aération» du paysage partisan et, par conséquent, d'augmentation de la stabilité, voire du rendement de la démocratie roumaine. Cependant, selon nous, les effets de ces types de modifications ne peuvent être que relatifs. La diminution du nombre effectif de partis enregistrés au tribunal est moins importante que prévue car en 2003 un nombre de 27 partis réussis à dépasser ce seuil très élevé[51].

Mais l'effet le plus important concerne une valorisation de type top-down d'une logique d'enregimentation de masse concerne la création d'une véritable spécificité roumaine. Le tableau 1 est très significatif de ce point de vue. Les partis politiques roumains réussissent là où, à l'exception tchèque, tous les autres partis de la région échouent, c'est-à-dire à maintenir une large base de membre qui représente en moyenne 10% des listes électorales. Ces chiffres sont significativement plus élevés non seulement en termes de comparaison avec les autres pays de la région mais également au niveau européen. Sur base des analyses de Mair et Van Biezen, il est possible d'observer qu'en termes de pourcentages des listes électorales, le taux de membres en Roumanie dépasse le taux des pays avec une longue tradition de partis de « membres » : en Belgique les membres partisans représentent ainsi 6,55% des listes électorales, 5,14% au Danemark, 9,65 en Finlande ou 7,31 en Norvège[52]. Le seul pourcentage supérieur est celui de l'Autriche avec 17,66%.

Tableau 1: Perspective régionale du nombre de membres partisans[53]

Pays	Année	Total membres	% membres par rapport aux listes électorales
Rép. Tchèque	**1993**	545000	7,04
	1999	319800	3,94
Hongrie	**1990**	165300	2,11
	1999	173600	2,15
Pologne	**2000**	3265000	1,15
Roumania	**2002**	2251500*	12,71
	2003	1735430**	9,41

* Chiffres incomplets car limités aux principaux partis.

** Chiffres incomplètes car limités aux membres fondateurs.

Cette situation se répète en termes de membres par parti politique. La comparaison avec la Pologne est plus que très significative car un parti comme le SLD réussit à peine à ramasser 60-80000 membres. Effectivement, les partis politiques roumains sont les seuls partis qui constamment dépassent 100 000 membres et, surtout, maintiennent cette tendance à la croissance. Il est intéressant d'observer, qu'en règle générale en Europe occidentale ou dans sa partie orientale, les études de spécialité illustrent une baisse constante du nombre de membre. De plus, le trend est encore plus raide pour les partis postcommunistes, le PSL (120 000 membres) et le KSCM (137 000 membres)[54] étant parmi les seules exceptions régionales. Les partis politiques roumains se remarquent

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

à nouveau par cette tendance à sortir du courant commun. Effectivement, un parti comme le PSD passe de 304713 membres (2000) à 694654 (2001), 659013 (2002), 628243 (2003), pour rassembler 608161 membres (2004). Ces chiffres sont très élevés et renforcent la spécificité roumaine. Le PSD n'est pas le seul parti qui réussi à se construire une structure organisationnelle avec une large base de membres. Tous les autres partis roumains actuellement présents dans le parlement déclarent des chiffres supérieurs à un seuil de 100 000 membres[55].

Mais est-il suffisant de conclure à l'existence d'un parti de masse uniquement sur base de cette valorisation quantitative des membres ? Est-il possible d'ignorer l'invisibilité du membre dans le processus de prise de décision à l'intérieur du parti ? Par rapport à la première question, la réponse est évidemment négative. D'autres éléments sont nécessaires pour parachever le portrait de partis de masse. Et le rôle des membres doit nous fournir des éléments importants d'analyse. Certes, une analyse de terrain identifie une sous-utilisation des membres dans les processus internes de décision mais cette tendance n'est pas uniforme. Les membres peuvent parfois changer les courants et l'élection de Geona au Congrès du PSD au détriment du leader fondateur Iliescu est plus que très significative. Les membres des partis politiques roumains n'ont certes pas le rôle de base dans la vie interne du parti, étant souvent ignorés dans les processus de sélection du personnel politique, mais peuvent néanmoins statutairement sanctionner les directions partisanes. Roman et Iliescu sont parmi les victimes directes de cette ouverture interne.

Il ne faut cependant pas limiter l'analyse à l'enjeu des membres. La question de la dépendance financière est très significative. Les partis roumains vivent en tant que partis financés majoritairement par l'Etat mais cela ne diminue pour autant l'importance des contributions de membres et des donations au niveau local. Le parti au niveau central dépend presque exclusivement des fonds étatiques mais la vie hors capitale est bien différente et les sources propres de financement ont leur poids. Cela nous permet d'enchaîner avec le dernier élément d'analyse : la question de la pénétration territoriale. De nouveau en tant qu'exception régionale, les partis roumains se sont rapidement souciés de leur organisation territoriale et, dans la plupart des cas, nous identifions une décalcomanie entre les unités territoriales du parti et les unités administratives du pays.

Sur base de ces données il nous semble encore impossible d'identifier avec précision quel type de parti peuple l'espace partisan roumain. Son état est toujours en construction mais les tendances ne reproduisent pas les modèles de partis de professionnels ou les partis cartels classiques. Le parti de masse garde son cherche ne tant qu'idéal type pour les partis roumains.

3. Les fonctions des partis politiques roumains

Cette approche peut nous servir également de conclusion car elle reprend une partie des observations antérieures. Le système de partis roumains nous a permis d'identifier, notamment du point de vue de l'approche socio-historqiue, une structuration partisane qui valorise ex ante le consensus et ignore, par conséquent, la représentation directe des conflits structuraux. De ce point de vue, les partis roumains sous-utilisent leur mission de représentation. Leur logique de gestion politique est majoritairement top-down, détachée de la base électorale et cela malgré l'existence d'une base de membres très importante quantitativement. Il y ainsi un fort écart entre le portrait des électeurs et celui des élus et, surtout, entre les premiers et les messages homogènes de tous les partis. Dès lors, malgré leur implantation sociale et leur forte visibilité, les partis roumains n'assurent que partiellement les fonctions de représentation, de conversion et d'agrégation des conflits structuraux, d'intégration ou de parlementarisation des intérêts sociaux. Ils semblent davantage orienter vers des fonctions de participation, de socialisation et de mobilisation, des effets directs de l'imposition d'une valorisation obligée de la base de membres par la législation roumaine. Ces fonctions n'influent pas pour autant sur la

BDD-A2236 © 2006 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

fonction de recrutement et de choix des leaders, le vivier de recrutement des partis est situer à l'extérieur des bases militantes. Dès lors, il nous semble pertinent de conclure que les partis roumains sont essentiellement tournés vers des fonctions d'action politique : une fonction de délibération, de formulation des politiques publiques et de contrôle du gouvernement/parlement/administration. Ils négligent les fonctions l'organisation des intérêts des citoyens. Si Sartori décrivait les partis comme des «instruments ou des agences de *représentation* du peuple *exprimant* ses demandes»[56], les partis roumains sont surtout d'agences d'action politique.

Orientés vers le pouvoir et moins vers leurs bases, les partis roumains se remarquent par leur relative stabilité. Qu'en est-il alors de notre questionnement initial, à savoir leur influence sur l'intégration européenne ? Certes, comme déjà mentionné, les élections anticipées témoignent d'une instabilité mais il ne faut pas pour autant diaboliser les partis roumains et le paysage politique en général. Le talon d'Achille de l'intégration européenne roumaine ne se situe certes pas au niveau des conditions politiques mais surtout au niveau de l'acquis et des réformes. Mais, les partis ne sont guère des étrangers de ces points sensibles car finalement ils en sont les principaux gestionnaires. Le futur européen de la Roumanie dépend ainsi de la gestion partisane, de la capacité des partis à concilier leur fonction sous-développée de représentation et leur fonction sur-utiliser de partis d'action politique. A ce propos, rappelons que Seiler décrit comme «des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, pareillement mobilisés, afin d'accéder seuls ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement. Cette action collective et cette prétention à conduire la marche des affaires publiques sont justifiés par une conception particulière de l'intérêt général»[57]. A cette définition, il ajoute trois logiques qui accompagnent cette organisation, «la logique du projet» ou l'identité du parti, «la logique de l'organisation» ou l'essai de mieux gérer l'accession au pouvoir et «la logique de la mobilisation» qui vise l'alimentation permanente au niveau organisationnel des membres[58]. Les partis roumains se focalisent presque exclusivement sur les deux dernières logiques, la première étant presque ignorer. Ce qui leur manque alors c'est un véritable projet, une identité. Le chantier de la démocratie roumaine n'est donc pas encore clôturé. Et, preuve supplémentaire, les élections anticipées sont un scénario régulièrement relancé mais qui s'avère plus une technique de chantage politique qu'une alternative réelle. D'ailleurs, en juillet, après des journées tourmentées par l'annonce des élections anticipées, les vagues se calment rapidement et la vie sur les rives de Dâmbovita reprend son long cours tranquille.

Notes

[1] Variante août 2005 - *Synergies Roumanie*

[2] « Adrian Nastase, presedinte executiv PSD: Nu suntem satisfacuti – Reactiile clasei politice", *Ziua,* le 8 juillet 2005.

[3] Voir par exemple la sélection d'articles faite par le quotidien *Ziua* au lendemain de l'annonce de la démission du gouvernement Tariceanu (le 7 Juillet 2005). Ovidiu BANCHES, «Pohta ce-am pohtit », *Ziua,* le 8 juillet 2005, Corina SCARLAT, « Premierul a anuntat demisia Guvernului », *Ziua,* le 8 juillet 2005, etc.

[4] « Contestarile Asociatiei ProDemocratia privind introducerea si centralizarea rezultatelor alegerilor din 28 noiembrie 2004 », Bucarest, le 11 décembre 2004 (document pdf:www.apd.ro), « Romania parliamentray and presidential elections 28 November and 12 December 2004 », *OSCE/OIHR Assessement Mission Report*, Warszawa, le 14 février 2005 (document pdf : www.osce.org).

[5] Voir à ce propos toutes les modifications législatives en vue de réduction du nombre de partis dans le Parlement : le seuil électoral, les exigences organisationnelles pour enregistrer une formation partisane, les débats sur la modification du système électoral, etc.

[6] Sondage IMAS effectué entre le 9 et le 17 juin sur un échantillon de 1246 personnes avec droit de vote. « D. A. - 55%, PSD - 23% », *Ziua,* le 29 juin 2005.

[7] L'abandon ultérieur de ce projet électoral ne touche en rien à la légitimité de notre questionnement et cela d'autant plus que Bruxelles semble avoir été le catalyseur de la réorientation successive du Palais Victoria.

BDD-A2236 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

[8] Peter MAIR, *Party System Change. Approaches and Interpretations*, Clarendon Press, Oxford, 1997, p. 51.

[9] Pierre AVRIL, *Essai sur les partis politiques,* Payot, Paris, 1990, p. 162.

[10] Maurice DUVERGER, *Les partis politiques,* Armand Colin, Paris, 1992, p. 291.

[11] Maurice DUVERGER, *op. cit..,* p. 97.

[12] Maurice DUVERGER, *Sociologie politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1967, p. 380.

[13] Maurice DUVERGER, *Les partis …*, p. 291.

[14] Seymour Martin LIPSET, Stein ROKKAN, «Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignments: an Introduction», Seymour Martin LIPSET, Stein ROKKAN (éds.), *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives,* The Free Press, Collier-MacMillian Limited, New York, Londres, 1967, pp. 1-64.

[15] Daniel-Louis SEILER, «La pertinence de la carte conceptuelle de Rokkan après l'implosion de l'Empire soviétique», pp. 61-91, in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 2, n. 1, 1995, p. 67.

[16] *Ibidem*, p. 141.

[17] *Ibid.*

[18] Stein ROKKAN, «Un modèle géo-économique et géopolitique de quelques sources de variations en Europe de l'Ouest», pp. 147-70, *Revue Internationale de Politique Comparée,* vol. 2, n. 1, 1995, p. 163.

[19] Jean BLONDEL, *Comparing Political Systems,* Praeger Publishers, New York, Washington, 1972.

[20] Peter MAIR, *op. cit,* pp. 201-9.

[21] Giovanni SARTORI, *Parties and Party Systems. A Framework for Analysis,* Cambridge University Press, Cambridge, 1976, p. 123.

[22] Giovanni SARTORI, «European Political Parties: The Case of Polarized Pluralism», pp. 137-176, in Joseph LAPALOMBARA et Myron WEINER (éds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, 1966*,* p. 137.

[23] Peter MAIR, *op. cit.*, p. 175.

[24] Voir par exemple le démantèlement et la perte d'emprise du SLD polonais qui dans les derniers sondages touchent à peine 7% des intentions de vote.

[25] Sorina SOARE, *Les parties politiques roumains,* Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2004.

[26] Otto KIRCHHEIMER, "The Transformation of the Western European Party Systems", in Joseph Lapalombara, Myron Weiner (éds.), *Political Parties and Political Development*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1966pp. 184-192.

[27] Jean CHARLOT, *Le phénomène gaulliste*, Fayard, Paris, 1970.

[28] Angelo PANEBIANCO, *Political Parties: Organisation and Power,* Cambridge University Press, Cambridge, 1988.

[29] Richard S. KATZ and Peter MAIR, "Changing Models of Party Organization and Party Democracy. The Emergence of the Cartel Party", *Party Politics*, vol. 1, n. 1, 1995, pp. 5-28.

[30] Jonathan HOPKIN and Caterina PAOLUCCI, "The business firm model of party organisation: Cases from Spain and Italy", *European Journal of Political Research*, n. 35, 1999, pp. 307-39.

[31] Steven B. WOLINETZ, « Beyond the Catch-All Party: Approaches to the Study of Parties and Party Organization in Contemporary Democracies », in Richard GUNTHER, Jose Ramon MONTERO, Juan LINZ (éds.), *Political Parties. Old Concepts and New* Challenges, Oxford University Press, Oxford-New York, 2002, pp. 136-65.

[32] Robert HARMEL, « Party Organisational Change: Competing Explanations? », pp. 119-42, in Richard Kurt Luther and Ferdinand Muller-Rommel (éds.), *Political Parties in the New Europe. Political and Analytical Challenges*, Oxford University Press, Oxford, 2002, p. 120.

[33] Peter MAIR, *op. cit.,* Petr KOPECKY, « Developing Party-Organisations in East-Central Europe. What Type of Party is Likely to Emerge? », *Party politics*, vol. 1, n. 4, 1995, pp. 515-34, Attila AGH, « The "Comparative Revolution" and the Transition in Central and Southern Europe », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 5, 1993, pp. 231-52, etc.

[34] Peter.H. MERKL, *Modern Comparative Politics,* Holt Rinehart, Winston, New York*,* 1970, p. 109.

[35] *Ibid.*

[36] Peter MAIR, *op. cit.*, p. 125.

[37] Philippe C. SCHMITTER, *Intermediaries in the Consolidation of Neo-democracies: the Role of Parties, Associations and Movements,* Institut de Ciènces Politiques i Socials, Barcelona, 1997 (Working papers), pp.10-11.

BDD-A2236 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)

[38] Bruce PARROTT, «Perspectives on Postcommunist Democratization», pp. 1-39, in Karen DAWISHA et Bruce PARROTT, *The consolidation of democracy in East-Central Europe*, Cambridge University Press, Cambridge, 1999, p. 20.

[39] C'est d'ailleurs le principal catalyseur pour les différentes étapes de changement du FSN jusqu'à la forme actuelle du PSD.

[40] Suite des événements de 1990 de Targu Mures et Piata Universitatii mais également de la collaboration avec le PRM, PUNR et PSM.

[41] Association avec un discours nationaliste.

[42] Vision minimaliste de la réforme.

[43] Malgré le changement d'onomastique, le parti de Vadim Tudor continue à être isolé par un cordon sanitaire.

[44] Cela renvoie directement au lien ambigu des partis politiques roumains avec « la *dynamique de l'ordre et du désordre* » (Michel HASTINGS, «Partis politiques et administration du sens», pp. 21-36, in Dominique ANDOLFATTO, Fabienne GREFFET et Laurent OLIVIER, *Les partis politiques: Quelles perspectives?,* L'Harmattan, Paris, 2001, p. 23.). Les partis politiques roumains, dans une logique de la longue durée, n'apparaissent pas comme des sources de canalisation des conflits sociétaux vers l'arène parlementaire et, donc, vers une consensualisation progressive. L'importance de la traduction politique ouverte des conflits structuraux est résumée d'une manière visuelle par Seiler : «contradictions→ luttes→ conflits→ clivages→ consensus» (Daniel-Louis SEILER, «Peut-on appliquer les clivages de Rokkan à l'Europe centrale?», pp. 115-44, Jean-Michel DE WAELE (éd.), Jean-Michel DE WAELE (éd.), *Partis politiques et démocratie en Europe centrale et orientale*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2002., p. 117.). En d'autres termes, la stabilité d'un système politique dépend de l'existence d'un consensus qui se construit après l'exposition ouverte des différences et l'aboutissement à un compromis ex post. Un consensus ex ante n'est que la traduction d'une harmonie artificielle et donc instable.

[45] Mauro CALISE, *Dopo la partitocrazia,* Einaudi, Torino, 1994, p. 5.

[46] *Partide politice din România,* Rompress, 1991.

[47] *Monitorul Official*, I[ère] partie, no. 87, du 29 avril 1996.

[48] «Lista din 13 septembrie 1996 partidelor politice, aliantelor politice, aliantelor electorale si a candidatilor independenti care au depus, potrivit legii, semne electorale la Biroul Electoral Central», *Monitorul Oficial,*. no. 218 du 13 septembre 1996.

[49] «Propunere legislativa privind legea partidelor politice», P.l., no. 54/ 2002, le 6 juin 2002 (La Chambre des Députés), le 2 juillet 2002 (Le Sénat).

[50] *Monitorul Oficial*, I[ère] partie, no. 25, le 17 janvier 2003.

[51] Lucian GHEORGHIU, «27 de partide au ramas in viata», *Cotidianul*, le 18 juillet 2003.

[52] Peter MAIR et Ingrid VAN BIEZEN, "Party membership in twenty European Democracies, 1980-2000", pp. 5-21, *Party Politics*, vol. 7, n. 1, 2001, pp. 15-6.

[53] Basé sur Peter MAIR et Ingrid VAN BIEZEN, *op. cit.*. Nos chiffres pour le cas roumain.

[54] Basé sur les chiffres de 1997-1998 de Paul G. LEWIS, *Political Parties in Post-Communist Eastern Europe*, Routeledge, London, 2000, p. 51.

[55] Sorina SOARE, « Quels modèles partisans pour l'Europe centrale et orientale ? Etude des structures organisationnelles des partis politiques roumains », *Studia Politica*, n. 1, 2005, vol. 5, pp. 21-48.

[56] Giovanni SARTORI, *op. cit.,* p. 27.

[57] Daniel-Louis SEILER, *Les partis politiques,* Armand Colin, Paris, 2000, p. 24.

[58] *Ibid.*

BDD-A2236 © 2006 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.25 (2026-09-15 08:20:59 UTC)